

promenades qui, à l'est, traceront un grand arc vers le sud depuis les abords de l'aéroport de Rockcliffe, franchiront la Rideau près de Hog's-Back et pousseront vers l'ouest et le nord jusqu'à l'Ottawa, près de Britannia.

L'aménagement de ce qui finira par être une promenade pittoresque de 50 milles à travers le parc de la Gatineau est commencé. Les deux premiers milles de la route de plaisance qui, de Val-Tétreau, doit relier le chemin d'Aylmer au chemin de la Montagne, sont achevés. Une autre route semblable, celle du lac des Fées, qui, partie du chemin d'Aylmer, dans l'ouest de Hull, contournera ensuite le lac, à l'est, est également en voie de construction. On a aussi tracé des plans en vue d'étendre le réseau des routes de plaisance à l'est et à l'ouest des abords des ponts Champlain, le long du rivage, du côté d'Ottawa.

**Le parc de la Gatineau.**—En 1937, la Commission du district fédéral a commencé d'aménager le parc de la Gatineau, région des Laurentides boisée et montagneuse, parsemée de lacs, qui s'étend au nord de Hull et à quelque huit milles d'Ottawa. Bien pourvu de sentiers et de pistes, de lieux de pique-nique et de camping, le parc est pour ainsi dire le terrain de jeux de la capitale. Ses nombreux lacs sont excellents pour la natation, le canotage et la pêche et, l'hiver, c'est le centre de ski de la région.

*Kingsmere*, domaine légué à la nation par le très honorable William Lyon Mackenzie King et confié aux soins de la Commission, est en bordure du lac Kingsmere, à l'extrémité sud du parc. Portée à 45,000 acres environ par l'acquisition de terrains, la superficie du parc, d'après les plans, finira par en compter 80,000.

### Section 3.—Conservation des animaux sauvages\*

**Service de la faune.**—Le Service de la faune, de la Division des parcs nationaux du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, doit s'occuper des questions qui portent sur les animaux sauvages et relèvent du pouvoir fédéral, sauf celles qui intéressent le Musée national ou sont étroitement liées aux affaires indiennes.

Entre autres fonctions, le Service doit agir à titre de conseiller au sujet de l'administration et de la conservation des ressources fauniques des Territoires du Nord-Ouest, donner son avis et assurer sa collaboration à la Division des parcs nationaux et des lieux historiques quant aux problèmes touchant le poisson et les animaux sauvages des parcs et, de concert avec la Gendarmerie royale du Canada et les autorités provinciales de la chasse, appliquer la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Il s'occupe aussi des problèmes nationaux et internationaux relatifs aux ressources fauniques du Canada et collabore avec les organismes officiels et autres, au pays et à l'étranger, qui ont les mêmes intérêts et les mêmes problèmes.

Centre national de renseignements en la matière, c'est encore lui qui délivre les permis pour le baguage des oiseaux. Il délivre aussi ceux qui autorisent les personnes compétentes à prendre ou posséder des oiseaux migrateurs pour des fins scientifiques ou en vue de la reproduction, de la cueillette d'édredon ou de l'exercice de la taxidermie.

\* Rédigé au Service de la faune ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa.).  
92429—4